



PROCES VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 9 novembre 2017

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi le 9 novembre 2017 à 18h00 à la salle « l'Orée des Marronniers » de Cercottes, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES de la BEAUCE LOIRÉTAINE, Mesdames et Messieurs :**

Jean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournois), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Sainte Croix), Dimitri MICHAUD (Gidy), Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Yves PINSARD (Bucy Saint Liphard), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes), Bernard TEXIER (Chevilly), Michèle DUMAS (St Pérary la Colombe),

✓ **Pour la COMMUNAUTÉ de COMMUNES DES TERRES des VAL DE LOIRE, Mesdames et Messieurs :**

Nicolas D'ABOVILLE (Baccon), Édith CHARDON (Tavers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Sandrine CANON (Epièdes en Beauce), François COINTEPAS (Beaugency), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val), Jean-Yves GASNIER (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Chantal BUREAU (Mareau aux Prés), Brigitte LASNE-DARTAILH (Baule), Hubert LIGOUY (St Laurent des Bois), Martine MAHIEUX (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY (Beauce la Romaine - Prénouvellon), Solange VALLÉE (Binas), Bruno VIVIER (Charsonville),

Ainsi que Mesdames et Messieurs :

Marie-Françoise QUÉRÉ (Saint-Ay), Jean-François RICHARD (Binas), Michel POMMIER (Rozières en Beauce), Charlotte DURAND (Conseil départemental du Loiret),

Étaient également présents : Monsieur Thibaud DÉsirÉ, Mesdames Camille DUBRULLE, Aurélie LEHOUCQ, Michelle ÉON, Chloé GAUVINEAU (Pays Loire Beauce).

Étaient absents excusés Mesdames et Messieurs :

Isabelle ROZIER et Patrice VOISIN (Patay), Jean-Bernard VALLOT (St Pérary la Colombe), David FAUCON (Beaugency), Grégory GONET (Messas), Pauline MARTIN et Jean-François PICHON (Meung-sur-Loire), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), Hugues SAURY (Président du Conseil départemental).

Monsieur Martial SAVOURÉ-LEJEUNE, Maire de Cercottes, souhaite la bienvenue aux Membres du Comité Syndical et présente rapidement sa commune, mettant en exergue les difficultés liées aux baisses des dotations, et ses inquiétudes pour la gestion financière de sa commune.

Monsieur le Président le remercie pour son accueil, et l'invite à participer au congrès des Maires qui aura lieu les 21, 22 et 23 novembre prochains. Une table ronde y sera organisée le jeudi matin 23 novembre et il fera remonter toutes les observations et préoccupations du quotidien des Maires du Loiret.

Monsieur le Président propose ensuite de procéder à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 1er juin 2017

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2017 est adopté à l'unanimité.

2 - Transformation du Syndicat Mixte en PETR :

Monsieur le Président explique que la transformation du Syndicat Mixte en Pôle d'Équilibre Territorial et Rural nécessite la modification de certains documents comme le règlement intérieur, les délégations des Vice Présidents, et le renouvellement de modalités administratives tels que la fixation des indemnités de Président, les frais liés aux déplacements, la reprise des adhésions du Pays...

 Validation des délégations des Vice-présidents,

Monsieur le Président propose la candidature des membres délégués aux projets / programmes comme suit :

Projets/Programmes	Délégations
Contrat Régional 2017-2022 A VOS ID	Frédéric CUIILLERIER
Contrat de ruralité 2017 -2020	Elisabeth MANCHEC Lucien HERVE Gérard CORGNAC
Contrat local de santé	David FAUCON Bertrand HAUCHECORNE
SCoT <ul style="list-style-type: none"> • Suivi de l'élaboration du SCoT • InterSCoT : conférence territoriale, étude mobilité • Réouverture Orléans / Chartres / élargissement A10 • PLUi/PLU/Cartes communales ... 	Frédéric CUIILLERIER Bertrand HAUCHECORNE
Économie <ul style="list-style-type: none"> • OCMACS • Eco défi des artisans et commerçants • Contractualisation avec la Région • Agriculture et changement climatique • Écologie industrielle 	David FAUCON
Programme Leader <ul style="list-style-type: none"> • Agriculture et changement climatique • Comité de Programmation 	Frédéric CUIILLERIER Pascal GUDIN
Agenda 21 -PCET <ul style="list-style-type: none"> • Restauration collective et alimentation • Éclairage public • Énergies renouvelables et participatives • TEPCV • Mobilités durables • Biodiversité • COT Énergie Climat • Bâtiment durable (Isolation / MBS) • Éducation à l'environnement • Concertation et sensibilisation • Agriculture et changement climatique 	Pascal GUDIN Bruno VIVIER
Conseil de développement / démarches participatives / citoyens	Frédéric CUIILLERIER
Projet de territoire / relations avec les CC / services mutualisés et unifiés	Frédéric CUIILLERIER

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'approuver les délégations présentées dans le tableau ci-dessus,
- D'autoriser les élus inscrits dans ces délégations à participer aux réunions correspondantes à leurs programmes/projets et à y représenter le PETR Pays Loire Beauce,
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-19**).

 Fixation des indemnités du Président,

Monsieur le Président explique que le PETR Pays Loire Beauce est désormais situé dans la tranche de population de 50 000 à 99 999 habitants, que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 29.53 % pour les Présidents des syndicats mixtes fermés, que la délibération n°09-22 du 16 juin 2009 fixait les taux et indemnités de fonction du Président à 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, qu'il ne souhaite pas d'augmentation et donc propose de conserver ce taux de 17%.

Monsieur le Président ne prend pas part au vote.

Monsieur Pascal GUDIN, vice-président, propose aux Membres :

- De conserver les taux et indemnités de fonction du Président du PETR, soit 17 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- De verser ces indemnités de fonction mensuellement,
- D'autoriser Monsieur le Président du PETR Pays Loire Beauce à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-20**).

✚ Adoption des indemnités liées aux frais de déplacements,

Monsieur le Président affirme la volonté du PETR Pays Loire Beauce d'indemniser, sous conditions, toute personne (élu ou représentant de la société civile) ayant engagé des frais de déplacements et/ou de séjour dans le cadre de réunions en lien avec les prérogatives du PETR.

Monsieur le Président propose aux Membres de l'autoriser à :

- Indemniser toute personne (élu ou représentant de la société civile) ayant engagée des frais de déplacements et/ou de séjour, dans le cadre de réunions situées en dehors des limites départementales et en lien avec les prérogatives du PETR,
- Indemniser ces personnes sous réserve qu'elles aient au préalable reçu un ordre de mission et qu'elles fournissent à leur retour les justificatifs nécessaires,
- Adopter le barème de remboursement kilométrique alloué aux fonctionnaires de l'État (article D 5211-5 du CGCT) ainsi que les indemnités forfaitaires plafonnées à 15,25 € pour les notes de frais de restauration et à 60 € pour les notes de frais d'hébergement (article L.2123-18 du CGCT),
- L'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-21**).

✚ Reprise des adhésions du Pays : CNAS, AML...

Monsieur le Président informe les membres du souhait du PETR Pays Loire Beauce de reprendre l'ensemble des adhésions que le Syndicat Mixte avait acquis en son temps, et propose aux membres :

- La reprise par le PETR de l'ensemble des adhésions du Syndicat Mixte : Comité National d'Action Sociale (CNAS), Association des Maires du Loiret (AML), A3P, Réseau Leader France ...
- De l'autoriser à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Monsieur SAVOURÉ-LEJEUNE s'interroge sur l'intérêt d'adhérer à l'association A3P, ce qui peut faire double emploi avec l'Association des Maires du Loiret.

Après discussions, aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-22**).

✚ Modification du Règlement Intérieur du PETR,

Monsieur le Président indique aux Membres les points suivants :

- le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le comité syndical,
- les modifications apportées au Règlement Intérieur relèvent d'adaptations liées à la transformation de la structure en PETR,
- la nécessité d'adopter un nouvel article relatif à la mise en place d'une Conférence des Maires pour se conformer à l'article L.5741-1 III du CGCT relatif aux règles applicables aux PETR,
- la nécessité de compléter l'article 9 relatif au conseil de développement et d'adopter un nouvel article relatif à la mise en place d'un Collectif climat pour se conformer aux engagements pris avec l'ADEME dans le cadre du dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV),
- les modifications apportées au Règlement Intérieur des agents relèvent d'adaptations liées à la transformation de la structure en PETR

De ce fait, Monsieur le Président propose aux Membres de l'autoriser à :

- Adopter l'article 9 relatif au Conseil de développement du PETR,
- Adopter l'article 10 relatif à la mise en place d'une conférence des maires,
- Adopter l'article 12 relatif à la mise en place d'un Collectif climat,
- Adopter le nouveau règlement intérieur du PETR Pays Loire Beauce,
- Adopter le nouveau règlement intérieur des agents du PETR Pays Loire Beauce
- A signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-23**).

3 - Ressources Humaines :

Suite au départ de deux agents, Monsieur le Président propose la création du poste de Chef de Projet Leader au grade d'attaché territorial, tout en maintenant le poste d'ingénieur mis en disponibilité, ainsi que la création du poste d'Agent de Développement au grade attaché territorial, en supprimant le poste d'ingénieur principal lorsque la mutation de Madame Sandra MARTIN sera effectuée.

Pour le poste de Chef de projet Leader, Monsieur le Président propose aux Membres de l'autoriser à :

- Créer le poste de Chef de Projet Leader au grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'en fixer la rémunération en référence à la grille des attachés territoriaux,
- Modifier le tableau des effectifs du PETR Pays Loire Beauce au 1^{er} janvier 2018 comme récapitulé sur le tableau ci-dessous,
- Signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-24**).

Pour le poste d'Agent de Développement, Monsieur le Président propose aux Membres de l'autoriser à :

- Créer le poste d'Agent de développement au grade d'attaché territorial à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'en fixer la rémunération en référence à la grille des attachés territoriaux,
- Modifier le tableau des effectifs du PETR Pays Loire Beauce au 1^{er} janvier 2018 comme récapitulé sur le tableau ci-dessous,
- Signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-25**).

EMPLOIS A TEMPS COMPLET		
Cadres d'emplois	Grades	Nombres d'emplois
Filière Technique Ingénieur territorial	Ingénieur principal Ingénieur territorial	0 <i>1 (chef de projet Leader - vacant)</i>
Filière administrative Attaché territorial	Attaché principal	4 (<i>Agent de Développement, Chef de projet Leader, Chargée de mission A21-PCET et Animateur économique - vacant</i>)
Rédacteur territorial	Rédacteur	2 (<i>Assistante / Chargée de mission – vacant, Assistante de direction / comptable</i>)
EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET		
Filière administrative Adjoint administratif	Adjoint Administratif	1 à 25 % (<i>vacant</i>)

4 - Contrat Local de Santé : information sur la procédure et l'état d'avancement

Monsieur le Président donne la parole à Madame Chloé GAUVINEAU, coordinatrice santé, qui rappelle l'objectif du projet : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en coordonnant et en soutenant l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet local de santé, sur un territoire regroupant 6 Communautés de Communes, 105 communes, 160 956 habitants.

Depuis sa prise de poste, en janvier 2017, elle a travaillé sur le recensement, la communication et l'adhésion des partenaires au Contrat Local de Santé pour l'établissement d'un diagnostic dont la restitution est prévue le 28 novembre prochain à Gidy. A ce titre, elle précise qu'elle a adressé des invitations à toutes les mairies du territoire, et sollicité les Élus pour assister au Forum de Santé à Gidy.

Elle ajoute que des priorités de santé publique seront extraites de ce diagnostic et donneront lieu à la mise en place de groupes de travail thématiques, puis à l'élaboration de fiches d'actions, et enfin, à la signature du CLS et sa mise en œuvre sur les années 2018 et 2019.

Monsieur le Président précise que le poste de Madame GAUVINEAU est mutualisé pour une économie à l'échelle des trois Pays, et souligne l'importance des actions sur le territoire en rappelant les projets de maisons de santé pluridisciplinaires qui ont abouti à Cléry, Tavers, Meung-sur-Loire, le travail en cours sur la commune de Patay et le cabinet médical plus complet à Saint Ay. Il insiste sur la nécessité de garder le contact avec les professionnels de santé pour anticiper les évolutions et les ruptures.

Monsieur CORGNAC ajoute que la MSP de Cléry Saint André compte désormais 22 professionnels de santé et que son inauguration aura lieu le 5 décembre prochain

5 - Actions Agenda 21/Plan Climat Énergie Territorial : état d'avancement TEPCV, Certificats d'Économie d'Énergie TEPCV, Projet « Agriculture et changement climatique », Éco-Défis des commerçants et artisans, informations diverses

Monsieur le Président informe les Membres sur les différents projets TEPCV en cours et leur état d'avancement, et fait un point sur la convention.

Action « Cabas » :

Madame Camille DUBRULLE explique qu'une demande de rigueur pour l'attribution des crédits oblige à réduire le volume, et donc le budget, afin de conserver une confection française des sacs de bonne qualité. Aussi, elle propose que la distribution des cabas réutilisables soit greffée à l'opération éco-défis des commerçants et artisans en récompense de leur labellisation, soit environ 50 sacs par entreprise lauréate.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De l'autoriser ainsi que son représentant à lancer la consultation des entreprises relative à l'action « cabas »,
- De l'autoriser ainsi son représentant à solliciter les financements TEPCV dans le cadre de la présente action,
- De l'autoriser ainsi que son représentant à signer le marché ainsi que l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-26**).

Certificats d'Économie d'Énergie (CEE TEPCV)

Monsieur le Président indique que, dans le cadre des certificats d'économie d'énergie, le dispositif de « prime Énergie » pour certains travaux d'isolation et de chauffage nécessite la signature d'une convention avec l'organisme qui versera ces primes et rappelle que celles-ci sont non cumulables.

Monsieur le Président souligne que le PETR assurera le rôle de tiers regroupeur, signera avec l'entreprise EDF pour le compte des collectivités et redistribuera les primes. Les communes sont donc invitées à faire remonter les travaux éligibles (ceux réalisés entre février 2017 et décembre 2018) avant le 15 décembre 2017.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- De l'autoriser ainsi que son représentant à signer avec EDF la convention régissant les Certificats d'Économie d'Énergie relatifs au dispositif Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte,

- D'autoriser le PETR à assurer le rôle de tiers-regroupeur des CEE TEPCV pour le compte des collectivités éligibles de son territoire et de s'inscrire sur la plateforme nationale EMMY,
- De l'autoriser ainsi que son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-27**).

Action « Mobilité électrique » :

Madame Camille DUBRULLE indique que les actions pour le déploiement de bornes de recharge voitures et vélos, et pour l'acquisition de véhicules et de vélos électriques ont été menées dans le cadre d'un partenariat avec les deux communautés de communes pour une bonne vision territoriale. Les nouvelles modalités d'application obligent le PETR à assurer la maîtrise d'ouvrage.

Monsieur le Président propose donc aux Membres :

- De l'autoriser ainsi que son représentant à lancer les consultations des entreprises relatives à l'action « Mobilité électrique multimodale en Pays Loire Beauce »,
- De l'autoriser ainsi que son représentant à solliciter les financements TEPCV dans le cadre de la présente action,
- De l'autoriser ainsi que son représentant à signer les marchés ainsi que l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-28**).

Projet « Agriculture et changement climatique » : Autorisation au Président pour signer la convention de partenariat et le devis avec le GERDAL ainsi qu'à solliciter des subventions A Vos ID, ADEME et LEADER,

Monsieur le Président réaffirme l'engagement du Pays dans le cadre du Contrat d'Objectifs Territorial conclu avec l'ADEME et précise qu'un travail, en concertation avec la filière agricole, permettrait de développer un projet d'expérimentation sur l'adaptation de l'agriculture aux effets du changement climatique. A ce titre, la mobilisation des acteurs locaux et le partenariat avec le GERDAL qui est une association de chercheurs, s'avèrent nécessaires.

Madame Edith CHARDON s'interroge sur la démarche.

Madame Camille DUBRULLE indique qu'un séminaire de présentation du GERDAL aura lieu, que ce projet répond aux préoccupations actuelles, et précise que l'accompagnement s'étalerait sur une durée de deux ans, pour un montant de 32 000 €. Elle explique qu'une valorisation intrinsèque à la démarche permettra de créer les conditions pour l'émergence d'un projet pérenne sur le territoire.

Monsieur le Président reprend que 80% des dépenses sont subventionnées, le complément étant apporté par le Pays.

Un membre du Comité Syndical précise qu'il serait intéressant de faire un lien avec la démarche entreprise sur la Métropole Orléanaise « AgreeenTechValley ».

Monsieur le Président propose donc aux Membres :

- De l'autoriser ainsi que son représentant à signer la convention de partenariat et le devis avec le GERDAL,
- De l'autoriser ainsi que son représentant à solliciter des subventions A VOS ID, ADEME et LEADER aux taux maximums,
- De l'autoriser ainsi que son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-29**).

Eco-Défis des commerçants et artisans (2^{ème} et 3^{ème} éditions) :

Monsieur le Président indique qu'une deuxième édition des éco-défis est en cours, avec une phase de mobilisation des entreprises du territoire, et précise qu'une convention de partenariat est à renouveler avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret, porteuse du projet, pour ces 2^{ème} puis 3^{ème} éditions.

Monsieur le Président propose donc aux Membres :

- De l'autoriser ainsi que son représentant à signer la convention de partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loiret, à l'occasion des deuxièmes (2017-2018) et troisièmes (2018-2019) éditions des Eco-Défis des Commerçants et Artisans,
- De l'autoriser ainsi que son représentant à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires, et à signer l'ensemble des actes afférents à la présente délibération.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-30**).

Point d'informations diverses par Camille (COT EnR,...)

✓ **Éducation à l'environnement**

Madame Camille DUBRULLE rappelle qu'une formation pour l'accompagnement de 10 animateurs périscolaires à l'éducation environnement aura lieu en semaine 46 et qu'une deuxième session aura lieu en mars 2018, si besoin.

✓ **Projet de Contrat d'Objectif Territorial « Énergies Renouvelables »**

Madame Camille DUBRULLE indique qu'un nouveau dispositif ADEME-REGION permettrait aux collectivités de bénéficier d'aides de l'ordre de 20 à 45%, pour les installations de chaleur renouvelable, sauf pour les petites opérations, et que des réflexions sont en cours avec les Pays Sologne Val Sud et Forêt d'Orléans-Val de Loire.

✓ **Défi Familles à Énergie Positive :**

Dans le cadre du Contrat d'Objectifs ADEME et de l'engagement du Pays, Madame Camille DUBRULLE indique qu'un challenge intercommunal va avoir lieu autour d'équipes de citoyens pour encourager à réduire les consommations d'énergie à la maison. Les communes seront prochainement sollicitées pour constituer une équipe à leur échelle, et à relayer l'information auprès des associations, ou autres.

6 - Programme Leader 2014-2020 : état d'avancement de la démarche, portage juridique du GAL par le PETR

Madame Aurélie LEHOUCQ, Chef de projet Leader, indique que 50% de l'enveloppe Leader sont fléchés sur 20 projets ayant reçu un avis d'opportunité favorable. Elle retrace l'état d'avancement suite au 7ème Comité de programmation du 07/11/2017 comme suit :

19.2 Volet territorial	7 dossiers programmés 1 dossier conventionné : paiement attendu avant fin 2017	9 dossiers pour 280 000 € de subventions LEADER
19.3 Coopération	Déploiement fin 2017/ début 2018 : en attente formulaire de demande d'aide	7 dossiers pour 130 000 € de subventions LEADER (opportunité)
19.4 Fonctionnement GAL	2 dossiers programmés et conventionnés : paiements attendus avant fin 2017	2 dossiers (2015-2016 et 2017) pour 90 000 € de subventions LEADER

Monsieur le Président précise que l'engagement du PETR est nécessaire et propose donc aux Membres :

- D'engager le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) Pays Loire Beauce en tant que structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) Loire Beauce à gérer LEADER sur la période 2014 - 2023 en se donnant les moyens de sa mise en œuvre pour atteindre les objectifs,
- De le désigner comme Président du Comité de programmation,
- De l'autoriser à négocier et signer tout document relatif à la mise en œuvre de stratégie de développement local LEADER, dont la convention GAL Loire Beauce/ Région (Autorité de Gestion)/ ASP (Organisme Payeur), ainsi que l'ensemble des modifications de la stratégie et de la convention (évolution des fiches actions, de la maquette financière, du périmètre, de la composition du Comité de programmation, etc.),
- De déléguer au Comité de programmation du GAL Loire Beauce, le pouvoir de délibération sur les propositions d'opération qui lui sont soumises,
- De l'autoriser à procéder à l'ensemble des formalités nécessaires et de signer tous les actes afférents à la présente délibération

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-31**).

7 - Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2017-2022 : état d'avancement

 **Solde du Contrat Régional de Pays 3^{ème} génération**

Monsieur le Président rappelle que le Contrat Régional 3^{ème} Génération va bientôt se clôturer et que tous les dossiers inscrits sous ce contrat doivent être soldés. Aussi, Monsieur le Président insiste pour que les dernières demandes de solde des subventions soient adressées au Pays avant le 15/12/2017, accompagnées des photos du panneau régional et de l'état récapitulatif des paiements signé du comptable public. Des courriers en août et octobre ont été adressés aux communes retardataires en ce sens.

 **Contrat CRST 4^{ème} génération**

Monsieur Thibaud DÉsirÉ informe de l'état d'avancement des dossiers :

- ✓ Bureau du 28/09/2017 : 9 dossiers approuvés et déposés à la Région
- ✓ Bureau du 09/11/2017 : 2 dossiers approuvés.

Et annonce le bilan des crédits restants au 08/11/2017 comme inscrits dans le tableau suivant :

Axes	Dotation base + enveloppes	Montant engagés en bureau	Montant restants	% restants
A: Développer l'emploi et l'économie	1 240 000 €	0 €	1 240 000 €	100%
B: Favoriser le mieux être social	2 130 000 €	23 200 €	2 106 800 €	98.91%
C: Renforcer le maillage urbain et rural	1 950 000 €	276 800 €	1 673 200 €	85.81%
D: action transversale biodiversité	325 000 €	9 900 €	315 100 €	96.95%
E: action transversale plan climat air énergie	1 460 000 €	225 400 €	1 234 600 €	84.56%
Animation transversale	254 000 €	50 100 €	203 900 €	80.28%
Enveloppe fongible	266 000 €	0 €	266 000 €	100%
F: A vos ID	500 000 €	122 449 €	377 551 €	75.51%
Total	8 125 000 €	707 849 €	7 417 151 €	91.29%

8 - Schéma de Cohérence Territoriale : état d'avancement

Monsieur le Président informe qu'une étude complémentaire SCoT doit être menée, pour l'adapter aux nouveaux périmètres, suite aux évolutions territoriales et aux diverses réunions avec la Communauté de Communes des Portes de Sologne. Le contrat d'origine signé avec la Société ANTEA Group était de l'ordre de 290 000 € pour les trois Pays. Le devis supplémentaire présenté par cette même société est de 247 000 €. Compte tenu du montant élevé de l'estimation complémentaire, et de son incohérence, Monsieur le Président indique qu'une réunion avec le bureau d'étude est prévue le 20 novembre prochain pour la justification de ce montant. Au cas où la société maintiendrait ce coût jugé trop élevé, la résiliation du contrat et un nouvel appel d'offres seraient envisagés, ce qui retarderait de quatre mois minimum le processus.

Monsieur FROUX s'interroge sur la propriété de la prestation déjà réalisée.

Monsieur le Président confirme que le contrat initial avait prévu que l'ensemble des études réalisées serait la propriété des Pays en cas de résiliation. En cas de versement d'une indemnité de résiliation, le montant maximum serait de 10 000 €.

Monsieur le Président demande que les éléments financiers liés à aux négociations en cours soient annexés au procès verbal du présent comité syndical.

➤ Marché initial et avenant (situation au 02/11/2017)

	Devis signé - HT	Prestations payées - HT	Reste à payer
Marché initial	284 950,00 €	154 075,00 €	130 875,00 €
Avenant	41 250,00 €	19 650,00 €	21 600,00 €
	326 200,00 €	173 725,00 €	152 475,00 €

➤ Montants par phase du marché initial et de l'avenant et coût du surplus lié au marché complémentaire

	Devis signé - HT	Prestations payées - HT	Reste à payer	Surcoût marché complémentaire	Total à payer
Phase 1 et 2	198 655,00 €	154 075,00 €	44 580,00 €	200 860,00 €	245 440,00 €
Phase 3 - DOO	61 245,00 €	0,00 €	61 245,00 €	20 400,00 €	81 645,00 €
Phase 4	25 050,00 €	0,00 €	25 050,00 €	4 800,00 €	29 850,00 €
Avenant	41 250,00 €	19 650,00 €	21 600,00 €	0,00 €	21 600,00 €
Dépassement				21 600,00 €	21 600,00 €
	326 200,00 €	173 725,00 €	152 475,00 €	247 660,00 €	400 135 €

9 - Programme Local de l'Habitat : point sur les suites à donner

Monsieur le Président explique que le Programme Local de l'Habitat du Pays Loire Beauce est déjà très engagé et s'interroge sur les fonds à trouver et les bénéficiaires pouvant en disposer, comme par exemple les personnes âgées ou le financement des compensations agricoles.

Madame Charlotte DURAND informe que dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat, une ligne départementale est dédiée pour abonder sur des aides aux particuliers.

10 - Contractualisation d'une ligne de Trésorerie

Monsieur le Président propose aux Membres d'autoriser l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 170 000 € fin 2017 pour tenir compte du versement tardif des subventions liées à l'POCMACS et au programme Leader.

Monsieur le Président propose aux Membres :

- D'ouvrir un crédit de trésorerie d'ici la fin de l'année 2017 à hauteur de 170 000 €,
- De l'autoriser à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires,
- De l'autoriser à signer la convention à intervenir.

Aucune opposition n'étant émise, la délibération est approuvée à l'unanimité (**Délibération 17-32**).

11 - Questions diverses.

Monsieur le Président propose qu'un projet de territoire soit commun au Pays Loire Beauce et aux deux communautés de communes adhérentes, avec la mise en place d'un Comité de Pilotage, la réalisation de rencontres, et le recrutement de personnes non élues et représentatives des forces vives de la nation au sein d'un Conseil de Développement partagé.

D'autre part, Monsieur le Président annonce le 50^{ème} anniversaire de l'Association des Maires le 08/04/2018 et rappelle les dates importantes suivantes :

- ✓ 21-22 et 23/11/2017 : 100^{ème} Congrès des Maires de France
- ✓ 28/11/2017 : Forum santé à Gidy.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie l'Assemblée de sa participation ainsi que la commune de Cercottes pour son accueil. La séance est levée à 20h15.